

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 94 (1985)
Heft: 2

Artikel: L'homme est plus qu'une machine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNÉE DES MALADES

L'homme est plus qu'une machine

Que le corps, l'esprit et l'âme forment un tout, personne ne penserait à le contredire. De plus en plus, on accepte d'attribuer à de nombreuses maladies une cause psychique. Après des années d'un règne quasi unilatéral du professionnalisme et de la spécialisation, on commence à réaliser que l'homme n'est pas une machine qui fonctionne à nouveau dès qu'on la répare. A la recherche de nouvelles dimensions, on redécou-

vre, après l'avoir un peu oublié, l'importance capitale du bénévolat.

Le 3 mars 1985, à l'occasion de la Journée des Malades, onze organisations de santé publique suisses se sont unies pour proclamer un mémorandum sur le thème: Bénévolat – une chance pour la prévoyance sociale et médicale.

Qu'est-ce que l'aide volontaire?

L'aide volontaire commence dans la famille, dans l'entourage; elle peut se traduire par l'auto-assistance, par une collaboration au sein d'organisations qui font appel au concours de bénévoles, que ce soit dans le domaine des soins en milieu hospitalier ou des soins ambulatoires (Croix-

L'aide volontaire: une chance pour la prévoyance sociale et médicale

Mémorandum Journée des Malades du 3 mars 1985

Des changements décisifs sont intervenus dans le domaine social au cours de ces dernières décennies. Il s'est tissé un étroit réseau de prestations matérielles et sociales grâce auquel chacun se sent, à juste titre, en sécurité.

Néanmoins, on constate de plus en plus que ce système ne saurait à lui seul suffire. Dans le domaine des relations humaines, il importe de donner plus de poids et d'accorder une plus grande attention aux valeurs émotionnelles. Il existe pour cela un moyen: l'aide volontaire.

Portée et chance de l'aide volontaire

Sans l'aide volontaire apportée à tous les échelons, notre vie se trouverait incontestablement appauvrie. Cette aide, en effet, procure autant de satisfactions à celui qui la prodigue qu'à celui qui en bénéficie.

Elle représente un échange constant entre des partenaires égaux: celui qui donne et celui qui reçoit et crée des possibilités d'améliorer le climat social. C'est pourquoi l'aide volontaire doit être valorisée et reconnue comme étant le complément nécessaire de l'action des professionnels.

Les limites de l'aide volontaire

Bien que chacun puisse toujours et partout apporter une aide volontaire, les interventions personnelles ont néanmoins des limites. Des situations de crise ou d'autres états d'urgence par exemple, peuvent confronter les personnes assistées à des problèmes que les aides volontaires ne sauraient résoudre sans la col-

laboration d'une équipe de soins et d'assistance, il est important que les aides volontaires et les professionnels collaborent étroitement, sans craindre de se «faire concurrence».

Le dédommagement de l'aide volontaire

L'aide volontaire est en principe un service gratuit fourni aux membres les moins favo-

UNE TRADITION DE LONGUE DATE

Le premier dimanche de mars dans notre pays est consacré aux malades. Depuis 1939 en Suisse romande et 1943 dans le reste de la Suisse, on l'a appelé «Journée des Malades».

laboration de spécialistes. L'aide volontaire ne peut en aucun cas se substituer au travail des professionnels. Elle ne doit être comprise qu'à titre complémentaire.

La collaboration entre les aides volontaires et les professionnels

En vue d'assurer une collaboration harmonieuse entre les aides volontaires et les professionnels, il est indispensable de fixer de manière précise leurs tâches respectives.

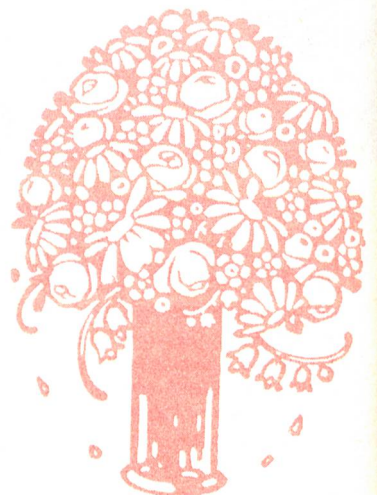
Les spécialistes doivent préparer les aides volontaires à leurs interventions, les diriger et leur offrir des possibilités de perfectionnement. Au sein

POURQUOI UNE JOURNÉE DES MALADES

- pour entretenir l'idée que les bien-portants et les malades ne forment pas deux catégories différentes de personnes,
- pour rappeler aux bien-portants leurs obligations envers les malades et les rendre conscients du privilège d'être en bonne santé,
- pour encourager le malade qui, durant cette période, a besoin d'une attention particulière pour surmonter sa maladie,
- pour informer le public des différents problèmes touchant à la maladie,
- pour éveiller l'intérêt du public pour les professions de la santé, et plus particulièrement pour les soins.



Rouge suisse, Alliance suisse des samaritains, Association «Das Band», etc.). Chaque homme, chaque femme devrait considérer comme une évidence de fournir des prestations volontaires pendant des périodes plus ou moins longues, cela selon ses propres possibilités ou dans un cadre institutionnel. De grands enfants et des adolescents peuvent eux aussi devenir des aides volontaires. Si des connaissances spéciales peuvent se révéler utiles pour ceux qui apportent une aide volontaire à l'hôpital, dans un établissement médico-social ou dans leur propre foyer, elles ne sont cependant pas indispensables.





JOURNÉE DES MALADES



risés de la société, en faveur desquels des femmes et des hommes sont appelés à intervenir dans la mesure de leurs possibilités. Actuellement, les aides volontaires appelés à prêter leur concours dans les domaines des soins ambulatoires ou stationnaires se recrutent surtout parmi les femmes d'âge moyen déchar-

gées d'une partie de leurs obligations familiales ou qui rencontrent quelques difficultés à se réinsérer dans la vie professionnelle.

Bien que la plupart de ces aides volontaires ne visent pas à améliorer leur situation financière, il ne convient pas pour autant de les considérer comme des travailleurs à bon marché. Des prestations régulières et fréquentes sont à considérer comme une activité pouvant mériter une indemnisation en espèces.

La valeur de l'aide volontaire ne s'en trouve pas pour autant diminuée et si les aides volontaires ne doivent pas devenir des salariés, il sont cependant en droit d'attendre un dédommagement adéquat de leur peine.

Les critères de la valorisation de l'aide volontaire

La valeur de l'aide volontaire doit être estimée sur la base de critères précis (contrats, ca-

hiers des charges, mode de financement, etc.) fixant la collaboration entre les professionnels et les aides volontaires. La mise au point de ces conditions est en premier lieu l'affaire des organismes de soutien et des responsables politiques qui doivent considérer l'aide volontaire comme étant le complément nécessaire du travail professionnel, dans la recherche de solutions intéressant le domaine social et médical.

La valorisation de l'aide volontaire, telle qu'elle est préconisée par les onze institutions actives dans le domaine de la santé qui sont représentées au Comité de la Journée des Malades n'est possible qu'aux conditions suivantes:

- les *professionnels* réfléchissent à leur rôle et admettent la collaboration des aides volontaires,
- les *aides volontaires* occupent une position qu'ils reconnaissent être un complément nécessaire au travail professionnel et apprennent à tenir le rôle qui leur est dévolu,
- les *organismes de soutien et les politiciens* soutiennent les deux partenaires dans leur collaboration et créent à leur intention des bases de travail sûres.

16000 BOUQUETS DE FLEURS

Des fleurs offertes par la Croix-Rouge suisse aux malades

A l'occasion de la Journée des Malades du 3 mars 1985, qui cette année est placée sous la devise «Au service bénévole des malades», les bénévoles des 69 sections régionales de la Croix-Rouge suisse (CRS) iront fleurir de 16000 bouquets les malades séjournant depuis longtemps à l'hôpital, dans des homes ou chez eux.

Par ce geste, les auxiliaires de santé et les bénévoles de la Croix-Rouge suisse veulent encourager d'autres personnes à rendre visite à des malades, des personnes âgées et des handicapés qui recherchent le contact, et cela non pas le 3 mars seulement, mais toute l'année.

Toute personne désireuse de rendre visite bénévolement à des malades solitaires, peut s'adresser à la section Croix-Rouge suisse de sa région.

Comité central de la Journée des Malades:

Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires – Conférence des Ligues suisses pour la santé – Concordat des caisses-maladie suisses – Pro Mente Sana – Association suisse des infirmières et infirmiers – Société suisse pour la politique de la santé – Croix-Rouge suisse – Alliance suisse des samaritains – Association suisse d'organisations de soins extra-hospitaliers et de santé – Association «Das Band» – Association suisse des établissements pour malades. □



Qu'entend-on par «bénévolat»?

Au sens large

- toi et moi
- aider son prochain

Au sens strict

- homme et femme
- de tout âge
- envoyé par une institution afin d'intervenir
- pour une tâche bien définie
- pour une certaine durée

- régulièrement
- introduit
- supervisé et accompagné par des professionnels
- reçoit une formation continue
- fondamentalement volontaire et bénévole
- dédommagé pour un travail de plus longue haleine